

**EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL
DE LA NATION HURONNE-WENDAT**

CANADA,

VILLAGE DES HURONS, WENDAKE

COPIE DE RÉSOLUTION

NUMÉRO 7418 SÉANCE DU 29 mai 2023

Sont présents:

| | |
|----------------------|------------------------|
| Rémy Vincent | Grand Chef |
| Denis «Kalo» Bastien | Chef familial |
| Carlo Gros-Louis | Chef familial |
| Dave Laveau | Chef familial |
| René «Wellie» Picard | Chef familial |
| Stéphane B. Picard | Chef familial |
| William Romain | Chef familial |
| Daniel Sioui | Chef familial |
| Jean-Mathieu Sioui | Chef familial (Absent) |
| | |
| Tina Durand | Secrétaire |

**DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL DE 25 LOTS
PHASE III DE LA PARTIE EST DE WENDAKE**

Attendu que Services Autochtones Canada (SAC) a confirmé la disponibilité de fonds pour le développement de lots résidentiels dans la réserve via le *Fonds d'infrastructures des Premières Nations*;

Attendu que le Conseil de la Nation huronne-wendat (CNHW) a soumis à SAC son plan directeur du secteur Est de Wendake;

Attendu que le CNHW a démontré sa capacité à développer un deuxième 25 lots résidentiels prévus dans la phase III du développement de la partie Est de Wendake (le «Projet»);

Attendu que le Projet représente un investissement estimé à 2 773 776 \$;

Attendu que SAC a manifesté son intérêt à verser une contribution maximale de 2 219 022 \$ pour couvrir 80% des coûts d'infrastructures admissibles à la réalisation du Projet;

Page 1 de 3

VRAIE COPIE CERTIFIÉE

CE 30 mai 2023 Résolution adoptée à l'unanimité



SECRÉTAIRE
TINA DURAND

**EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL
DE LA NATION HURONNE-WENDAT**

CANADA,

VILLAGE DES HURONS, WENDAKE

COPIE DE RÉOLUTION

NUMÉRO 7418 SÉANCE DU 29 mai 2023

**DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL DE 25 LOTS
PHASE III DE LA PARTIE EST DE WENDAKE**

Attendu qu'en vertu de la politique d'approvisionnement en biens et services du Conseil de la Nation huronne-wendat (la «Politique»), tout engagement de plus de 100 000 \$ relève de l'autorité exclusive du CNHW;

Attendu que le CNHW devra aussi satisfaire aux conditions suivantes afin de pouvoir bénéficier de la subvention :

1. Les travaux de construction devront être octroyés par appel d'offres public;
2. Le CNHW devra verser une mise de fonds de 20% estimée à 554 754 \$;

Attendu que le Projet représente un investissement total de 2 737 764 \$, incluant un budget en contingence de 10% et des revenus d'administration de 2%.

Compte tenu de ce qui précède, il est proposé par le Chef familial Stéphane Picard, appuyé par le Chef familial Dave Laveau, et résolu :

- **Que le Conseil de la Nation huronne-wendat s'engage à satisfaire aux conditions établies par Services Autochtones Canada pour pouvoir bénéficier de la subvention et consent donc:**
 - **D'octroyer le contrat de construction au plus bas soumissionnaire conforme, et ce, selon la politique d'appel d'offres;**

Page 2 de 3

VRAIE COPIE CERTIFIÉE

CE 30 mai 2023 Résolution adoptée à l'unanimité



SECRÉTAIRE
TINA DURAND

**EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL
DE LA NATION HURONNE-WENDAT**

CANADA,

VILLAGE DES HURONS, WENDAKE

COPIE DE RÉSOLUTION

NUMÉRO 7418 SÉANCE DU 29 mai 2023

**DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL DE 25 LOTS
PHASE III DE LA PARTIE EST DE WENDAKE**

- **De** mandater le Chef responsable de la direction des Services techniques et Infrastructures, M. Daniel Sioui, à signer le contrat pour et au nom du Conseil de la Nation huronne-wendat;
- **D'**investir une mise de fonds de 20% du Projet, estimée à 547 553 \$;
- **De** respecter les exigences environnementales;
- **De** mandater le directeur Services techniques et Infrastructures à suivre l'avancement des travaux et à autoriser les décomptes progressifs de l'entrepreneur et des professionnels.

Page 3 de 3

VRAIE COPIE CERTIFIÉE

CE 30 mai 2023 Résolution adoptée à l'unanimité



SECRÉTAIRE
TINA DURAND